**Annexe 7**

CONVENTION D’HÉBERGEMENT DES ÉLĖVES DES CLASSES RELAIS / ATELIERS RELAIS

AU SERVICE RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS

**Entre** :

Le collège d’hébergement (nom et ville) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ représenté par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, principal·e,

**et**

le collège d’origine (nom et ville)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

représenté par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, principal·e,

**et**

madame, monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ responsable légal de l’enfant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ .

**PRÉAMBULE :**

Le collège \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ est support du dispositif de la classe relais /de l’atelier relais. Dans ce cadre, il accueille pour une durée déterminée les collégiens et collégiennes des établissements du secteur après avis d’une commission chargée d’étudier les dossiers des élèves relevant de ce dispositif et avec l’accord de leurs parents. Le service restauration pour les usagers du collège \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ est défini dans le cadre de la gestion autonome du service de restauration.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d’accès des élèves de la classe relais/de l’atelier relais à ce service de restauration.

**ARTICLE 1 : ACCUEIL AU SERVICE RESTAURATION**

Pendant la durée de leur fréquentation de la classe/atelier relais, les élèves restent inscrit·e·s dans leur collège d’origine.

La qualité de demi-pensionnaire pendant cette période relève de la décision du représentant légal de l’enfant qui devra transmettre au ou à la principal·e du collège d’origine, au moyen de la fiche figurant en annexe à la présente convention, sa demande d’accueil de son enfant au service de restauration du collège \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

pendant la durée de sa prise en charge par le dispositif relais.

L’élève accueilli·e en dispositif relais doit être inscrit·e à la demi-pension auprès de l’établissement d’origine.

L’élève accueilli·e au service de restauration sera tenu·e de se conformer au règlement intérieur de la demi-pension du collège. En cas de sanction conduisant à l’interdiction temporaire d’accès à ce service, le collège en informera le collège d’origine.

Dans le cadre d’une demande de fréquentation de ce service, l’établissement d’accueil mettra tout en œuvre pour faciliter l’accès des élèves de la classe relais/de l’atelier relais à la restauration (par la mise à jour des listes de présence, par l’émission de badges d’accès...).

**ARTICLE 2 : MODALITÉS FINANCIÈRES**

L’établissement d’accueil fait voter en conseil d’administration un tarif « commensal dispositif relais » correspondant aux tarifs suivants pour les collégiens de la Seine -Saint –Denis soit 2,79**€** pour une cuisine de production, 3,08 **€** pour un office livré. Le collège d'origine doit appliquer le quotient familial aux familles concernées et les déclarer sur l'état ADEP demandé par le Département.

A la fin de chaque trimestre, l’établissement d’accueil adresse au collège d’origine une facture détaillée des repas consommés par chaque élève de la classe relais/de l’atelier relais pendant le trimestre.

**ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la période de prise en charge de l’élève sur le dispositif relais. Elle peut être dénoncée par l’une ou l’autre des parties moyennant un préavis d’un mois.

**ARTICLE 4 : LITIGES**

Les signataires conviennent de tenter de régler à l’amiable les difficultés ayant pour origine l’exécution de la présente convention.

Dans le cas où une contestation ou un différend n’aurait pu être réglé à l’amiable, le tribunal administratif sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Fait à

Le Le

Le ou la principal·e du collège d’origine Le ou la principal·e du collège

d’accueil

Fait à le

Le représentant légal, la représentante légale

**Annexe A**

DEMANDE DE FRÉQUENTATION DU SERVICE DE RESTAURATION DU COLLÈGE ....................................................

**POUR UN ÉLÈVE EXTERNE DANS L’ÉTABLISSEMENT D’ORIGINE**

Je soussigné·e, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Représentant·e légal·e de

- Nom et prénom de l’élève : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Classe : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

demande que mon enfant fréquente le service de restauration du collège

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pendant sa période

d’intégration au dispositif relais du collège.

En conséquence :

* je m’engage à régler à l’établissement d’origine de mon enfant

(nom du collège \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_) le montant à devoir au titre des repas consommés.

* j’ai bien été informé·e qu’en cas de difficultés financières, j’ai la possibilité de solliciter, sous conditions de ressources, une aide auprès de l’établissement d’origine de mon enfant.

Fait à

Le

Signature du ou de la représentant·e légal·e

Signature du ou de la principal·e Signature du ou de la principal·e

du collège d’origine du collège d’accueil

**Destinataires de la présente fiche :**

- fiche originale au service intendance du collège d’origine pour constatation des droits.

- photocopie de la fiche au dossier de l’élève dans son collège d’origine

- photocopie de la fiche pour le coordinateur / coordonnatrice de la classe relais

- photocopie de la fiche au service intendance du collège \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour facturation des repas consommés.

**Annexe B**

DEMANDE DE FRÉQUENTATION DU SERVICE DE RESTAURATION DU COLLÈGE ....................................................

**POUR UN ÉLÈVE DEMI PENSIONNAIRE DANS L’ÉTABLISSEMENT D’ORIGINE**

Je soussigné·e, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Représentant·e légal·e de

- Nom et prénom de l’élève : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Classe : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

demande que mon enfant fréquente le service de restauration du collège

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pendant sa période

d’intégration au dispositif relais du collège.

En conséquence :

* je donne mon accord à l’établissement d’origine de mon enfant

(nom du collège \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_) pour régler par prélèvement sur les droits constatés (facture de la demi-pension, bourse et aide à la demi-pension) le montant à devoir au titre des repas consommés.

* j’ai bien été informé·e qu’en cas de difficultés financières, j’ai la possibilité de solliciter, sous conditions de ressources, une aide auprès de l’établissement d’origine de mon enfant.

Fait à

Le

Signature du ou de la représentant·e légal·e

Signature du ou de la principal·e Signature du ou de la principal·e

du collège d’origine du collège d’accueil

**Destinataires de la présente fiche :**

- fiche originale au service intendance du collège d’origine pour constatation des droits.

- photocopie de la fiche au dossier de l’élève dans son collège d’origine

- photocopie de la fiche pour le coordinateur / coordonnatrice du dispositif relais

- photocopie de la fiche au service intendance du collège \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour facturation des repas consommés.